



Calcul retraite publique et privée

Par **nettegi**, le **21/04/2010** à **15:13**

Bonjour,
J'ai fait un tiers de ma carrière dans le secteur privé et deux tiers en qualité de fonctionnaire. Comment seront calculées chacune des retraites, feront-elles chacune l'objet d'un abattement pour carrière incomplète alors qu'au total j'aurai le nombre de trimestres nécessaires ?
Merci

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **00:53**

Bonsoir "nettegi"
Bien évidemment, même si tu bénéficies dans les 2 régimes du taux plein, grâce à l'autre carrière, la retraite sera proportionnée à ta durée d'activité dans chaque.
Sinon tu bénéficieras d'une retraite doublée!
formule $R(\text{retraite}) = T(\text{taux}) * S(\text{salaire de référence}) * P(\text{durée de service / durée exigée pour taux plein})$.
Bonne retraite.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)